

Renouvellements d'agrément des Centres de validation des compétences

A.Gt 19-04-2012

M.B. 11-06-2012

Par arrêtés du Gouvernement de la Communauté française du 19 avril 2012,

1) Le renouvellement d'agrément pour les métiers de tôlier industriel, technicien en système d'usinage, mécanicien d'entretien industriel, mécanicien automatique et tuyautier industriel est accordé au Centre de Validation des Compétences « Technifutur Liège », rue Bois St Jean 15-17, à 4102 Seraing.

2) Le renouvellement d'agrément pour le métier de jardinier est accordé au Centre de Validation des Compétences « Centre de compétence Forem Formation Secteurs Verts Ath », rue de la Station 47, à 7800 Ath.

3) Le renouvellement d'agrément pour les métiers de monteur frigoriste, monteur en chauffage central et couvreur est accordé au Centre de Validation des Compétences « Format PME », rue Saucin 66, à 5032 Gembloux.

4) Le renouvellement d'agrément pour les métiers d'opérateur de production des industries alimentaires et assistant opérateur de production des industries alimentaires est accordé au Centre de Validation des Compétences « CDC Forem Formation FormAlim - Verviers », rue de Limbourg 41b, à 4800 Verviers.

5) Le renouvellement d'agrément pour les métiers d'aide-comptable, monteur frigoriste et aide-ménagère est accordé au Centre de Validation des Compétences « Forem Formation de Mons », rue des Verts Pâturages 10, à 7000 Mons.

6) Le renouvellement d'agrément pour les métiers de maçon, couvreur et carreleur est accordé au Centre de Validation des Compétences « Forem Formation ConstruForm Grâce-Hollogne », rue de Wallonie 21, à 4460 Grâce-Hollogne.

7) Le renouvellement d'agrément pour les métiers de couvreur, installateur électricien résidentiel, carreleur, coffreur, conducteur d'engins, maçon et ouvrier de voirie est accordé au Centre de Validation des Compétences « Forem Formation ConstruForm-Châtelineau », rue du Onze Novembre 83, à 6200 Châtelineau.

8) Le renouvellement d'agrément pour les métiers d'auxiliaire technique du spectacle et de technicien des arts de la scène et de l'évènement est accordé au Centre de Validation des Compétences « T-Event-La Louvière », rue du Moulin 54, à 7100 La Louvière.

9) Le renouvellement d'agrément pour le métier d'employé(e) administratif est accordé au Centre de Validation des Compétences de l'Enseignement de Promotion sociale de Huy-Waremme-St Georges, Quai de



Compiègne 4, à 4500 Huy.

10) Le renouvellement d'agrément pour le métier de peintre en bâtiment est accordé au Centre de Validation des Compétences de l'Enseignement de Promotion sociale « Forem Formation Tubize », rue de Bruxelles 109, à 1480 Tubize.

11) Le renouvellement d'agrément pour le métier d'aide-comptable est accordé au Centre de Validation des Compétences de l'Enseignement de Promotion sociale de Bruxelles, avenue Charles Thielemans 2, à 1150 Bruxelles.

12) Le renouvellement d'agrément pour le métier d'ouvrier boulanger-pâtissier est accordé au Centre de Validation des Compétences de l'Enseignement de Promotion sociale de la Région de Bruxelles-Capitale dans le domaine des métiers de la bouche, avenue Emile Gryzon 1, à 1070 Anderlecht.

13) Le renouvellement d'agrément pour les métiers d'ouvrier boulanger-pâtissier, préparateur-vendeur en boucherie et découpeur-désosseur est accordé au Centre de Validation des Compétences « Epicuris », rue de Waremmes 101, à 4530 Villers-le-Bouillet.

14) Le renouvellement d'agrément pour les métiers d'employé administratif des services commerciaux et technicien PC & Réseaux est accordé au Centre de Validation des Compétences « Centre PME - Formation Charleroi », chaussée de Lodelinsart 417, à 6060 Gilly.

15) Le renouvellement d'agrément pour les métiers d'aide-comptable et d'opérateur call center est accordé au Centre de Validation des Compétences « Forem Formation Val Benoît (Abbaye) à Liège », rue Ernest Solvay 13, à 4000 Liège.

16) Le renouvellement d'agrément pour le métier de mécanicien d'entretien de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers est accordé au Centre de Validation des Compétences de l'Enseignement de Promotion sociale « Bruxelles Formation Industrie », chaussée de Mons 1440, à 1070 Anderlecht.

17) Le renouvellement d'agrément pour le métier d'employé administratif est accordé au Centre de Validation des Compétences « Centre Bruxellois de Validation des Compétences pour les métiers d'employés », avenue Charles Thielemans 2, à 1150 Bruxelles.

18) Le renouvellement d'agrément pour les métiers d'aide-comptable, employé administratif et monteur en chauffage central est accordé au Centre de Validation des Compétences « Centre de Validation du Château », rue du Château Massart 70, à 4000 Liège.

Les arrêtés entrent en vigueur le 19 avril 2012.